

Principes d'application :

- Dépenses effectuées **entre le 01/09/2014 et le 31/12/2015**.
- Habitation principale **achevée depuis plus de 2 ans** (maison individuelle ou appartement dans un immeuble collectif).
- Le montant des dépenses ouvrant droit au Crédit d'Impôt est de **8.000 €** (personne célibataire, veuve ou divorcée), **16.000 €** (couple soumis à imposition commune), majoration de **400 €/personne à charge**.
- Crédit d'impôt calculé sur le montant des dépenses éligibles, déduction faite des aides et subventions reçues.
- **Possibilité de cumuler l'Eco-Prêt à Taux Zéro et le Crédit d'Impôt**

Taux applicables :

Menuiseries	Type de travaux	Taux applicable
Fenêtres et portes-fenêtres	Dès la 1 ^{ère} opération Sans obligation de bouquet de travaux	30%
Portes d'entrée et volets isolants		

* Mesure annoncée le 29 août dans le plan de relance du logement, actuellement non confirmée par un texte de loi. La loi de finances pour 2015 doit être votée en fin d'année avec un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014.

Caractéristiques techniques exigées :

Pour pouvoir bénéficier du crédit d'impôt, les équipements doivent répondre aux conditions d'obtention selon les dispositions fiscales en vigueur.

Matériaux d'isolation thermiques des parois vitrées et des portes d'entrée	Performances exigées	Performances MC France
Fenêtres ou portes-fenêtres (tous matériaux)	Uw ≤ 1,3 ET Sw ≥ 0,30 ou Uw ≤ 1,7 ET Sw ≥ 0,36	Uw = 1,5 ET Sw ≥ 0,39⁽¹⁾
Portes d'entrée donnant sur l'extérieur	Ud ≤ 1,7	Ud ≤ 1,7 (Gammes <i>Inspiration, Audace, Harmonie, Eclat, Privilège, Evasion</i> (Cévennes, Flandre) et Légende (Icare, Janus, Naiades, Olympe, Artémis, Calliope, Eros, Galatée, Hélios))
Volets isolants caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé	Delta R ≥ 0,22	Delta R = 0,23⁽²⁾

Uw ou Ud : coefficient de transmission thermique exprimé en W/m².K. Plus U est faible, plus la menuiserie est isolante.
Sw : facteur solaire / R : résistance thermique du volet isolant. Plus R est important, plus le volet est isolant.

⁽¹⁾ Performance d'une fenêtre à frappe (H 2,18m x L 1,53m) avec un double vitrage standard de 24mm (4/16/4 TBE Argon).

⁽²⁾ Performance d'un bloc-baie Classic ou bloc-baie Y-MOB équipé d'un tablier PVC.

Critère d'éco-conditionnalité « RGE » :

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014 : il n'y a aucune obligation de passer par un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour bénéficier du Crédit d'Impôt. C'est la date de la facture qui sera prise en compte.

A partir du 1^{er} janvier 2015 : le recours à un professionnel certifié RGE sera obligatoire pour bénéficier du Crédit d'impôt.

L'annuaire des professionnels installateurs certifiés RGE est disponible sur : www.renovation-info-service.gouv.fr